

vré l'archevêque de Lyon. Plein de faste, comme lieutenant général, il resta simple pour lui-même, juste pour tous, et les règlements sévères qu'il fit à l'usage de son clergé ne furent pas étrangers à la réputation de dignité et de savoir dont jouissent encore aujourd'hui les prêtres lyonnais.

Souvent il quittait Neuville et allait se reposer au château de la Saulsaie, qu'il avait fait bâtir dans une des parties les plus solitaires de la Dombes et sur le portail duquel il avait fait graver la plus sévère des inscriptions (19). C'est là que, redevenu prêtre austère, il recevait son clergé sans bruit et sans appareil; là qu'il se montrait administrateur habile, organisateur énergique, droit et heureux. On ne peut oublier les soins vigilants qu'il donna aux deux parties si distinctes de son administration : comme lieutenant général, en faisant ouvrir des routes, améliorant la navigation, protégeant le commerce et l'industrie de la grande cité ; en créant des établissements industriels à Neuville, des fonderies de cuivre, des filatures de coton, des blanchisseries de toiles, des moulins à grains, des fabriques de ratine et de velours, qui transformèrent le petit village inconnu en une gracieuse et vivante cité. A Lyon, en établissant ou en soutenant le Tribunal de la Conservation, qui rendit tant de services avant l'apparition des tribunaux de Commerce ; en posant la première pierre de l'Hôtel-de-Ville de Lyon ; comme chef de la Métropole des Gaules et prélat français, en créant le Séminaire de Saint-Irénée, pour les ecclésiastiques (20), celui de Saint-Charles, pour les instituteurs et

---

(19) *Nul n'est bien venu céans qu'il n'y soit appelé.*

(20) En 1659, sur l'emplacement d'une ancienne léproserie, au-dessus de Saint-Clair.

Par une ordonnance du 26 mars 1670, il abolit la bénédiction des